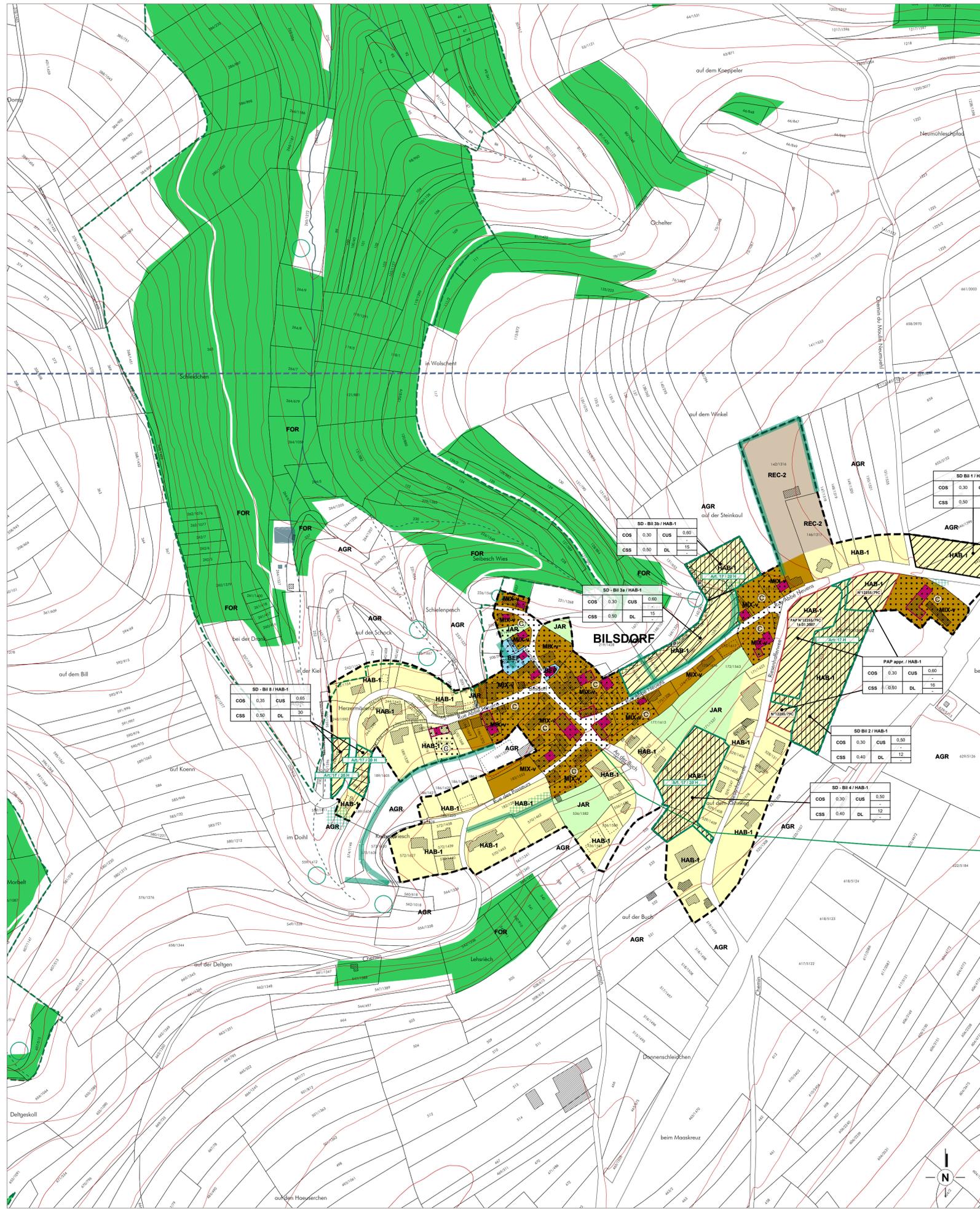


Plan d'aménagement général - Localité de Bilsdorf



FOND DE PLAN

Composé sur la base du PCN 2016, de la BD-LTC v. 3.0 2007, de la BD-L-ORTHO 2013 et 2018

- Limite communale
- Limite parcellaire
- Bâtiment existant: PCN (ex 2016) | BD-LTC v. 3.0 (ex 2007)
- Bâtiment supplémentaire à titre indicatif | Bâtiment supprimé ou pas de bâtiment (inventaire de terrain en 2013-2018)
- Rivière
- Ruisseau | Ruisseau souterrain ou temporaire
- Surface hydro-terrestre permanente | Zone humide
- Courbe de niveau: équidistance 5m | 25m

PROJET D'AMÉNAGEMENT GÉNÉRAL

Délimitation du degré d'utilisation du sol

Délimitation de la zone verte

ZONES URBANISÉES OU DESTINÉES À ÊTRE URBANISÉES

Zones d'habitation

- HAB-1 zone d'habitation 1

Zones mixtes

- MIX-v zone mixte villageoise
- MIX-r zone mixte rurale

Zones de bâtiments et d'équipements publics

- BEP zone de bâtiments et d'équipements publics - équipements techniques alimentation en eaux potables, assainissement et rétention des eaux
- BEP-et zone de bâtiments et d'équipements publics - stationnement

Zones d'activités

- ECO-c1 zone d'activités économiques communale type 1
- ECO+ zone d'activités économiques régionale

Zones de sports et de loisirs

- REC-1 zone de sports et de loisirs - activités de plein air
- REC-1-1 zone de sports et de loisirs - activités de plein air - Wolvelange
- REC-2 zone de sports et de loisirs - activités de plein air, camping
- REC-3 zone de sports et de loisirs - activités HOESCA

Zones spéciales

- SPEC-gis zone spéciale "garage et station-service"
- SPEC-N4 zone spéciale "N4", Rombach - Martelange

SPEC zone spéciale "auf der Föllmühle", Rombach-Martelange

SPEC zone spéciale "Haut-Martelange"

SPEC zone spéciale "rue du Nord", Rombrouch

SPEC-TP zone spéciale "transport de personnes"

JAR Zones de jardins familiaux

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol pour les zones soumises à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier":

Dénomination de la ou des zones	
COS	max. CUS
CSS	max. DL

ZONE VERTE

AGR Zones agricoles

FOR Zones forestières *

VERD Zones de verdure

Remarque importante:
* Les zones forestières sont indiquées sur la base de l'OS 2007 actualisée sur la base de l'orthophoto 2013 (DOF), dans et sur le pourtour direct des agglomérations et des extensions à urbaniser. La délimitation des zones forestières à l'écart des zones d'agglomérations est indicative et doit faire, le cas échéant, l'objet d'un examen sur le terrain.

ZONES SUPERPOSÉES

Zones soumises à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"

Zones d'aménagement différé

Zones délimitant les plans d'aménagement particulier approuvés (délimitation à titre indicatif)

Zones des "servitudes urbanisation"

N1	servitude "urbanisation - milieu naturel"	P1	servitude "urbanisation - paysage"
N2	alignement d'arbres	P2	biotopes à conserver:
N3	groupe d'arbres	P3	"Riesenhölzl"
N4	arbre isolé	P4	"auf der Föllmühle"
N5	haie	P5	"in der Heimsch"
N6	marais des sources	E	servitude "urbanisation - cours d'eau"

** au cas échéant, contrôle des biotopes.*

Couloirs et espaces réservés (à titre indicatif)

- couloir pour projets routiers ou ferroviaires
- couloir pour projets de mobilité douce
- couloir pour projets de rétention et d'écoulement des eaux pluviales

Secteurs et éléments protégés d'intérêt communal

- secteur protégé de type "environnement construit"
- construction à conserver (à titre indicatif) *
- petit patrimoine à conserver (à titre indicatif) *
- gabarit d'une construction existante à préserver (à titre indicatif) *

Remarque importante:
* La commune peut demander un levé de l'implantation du bâtiment afin de définir exactement la partie de construction à conserver / à préserver.

Zones de risques naturels prévisibles

zone de risques d'éboulement miniers

Zones d'extraction

ZONES OU ESPACES DÉFINIS EN EXÉCUTION DE DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES RELATIVES

- à l'aménagement du territoire *
- à la protection de la nature et des ressources naturelles zones Natura 2000 Source: MDDP, version 09.2015
- zone protégée d'intérêt national et réserve naturelle Source: MDDP, version 02.2017
- à la protection des sites et monuments nationaux Source: Liste des SMAN, 2019
- à la gestion de l'eau - zone II ** Source: Loi du 27 mai 1961 concernant les mesures de protection sanitaire du barrage d'Esch-sur-Sûre
- à la gestion de l'eau - zones inondables (TIMIS) Source: AGE, mai 2014

Art. 17 H HQ 10

Art. 17/20 H HQ 100

HQ extreme

Remarque:
* Décharge pour matériaux inertes: La délimitation de la décharge pour matériaux inertes a été adaptée au plan 2016.
** Le 18 décembre 2015, le décret du 19 décembre 2008 relatif à l'eau: L'article 72, paragraphe 2, de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau est remplacé par le texte suivant:
(2) L'abrogation de la loi précitée du 27 mai 1961 produit ses effets à partir du 22 décembre 2018.

Informations complémentaires concernant la protection de la nature et des ressources naturelles (à titre indicatif et non exhaustif)

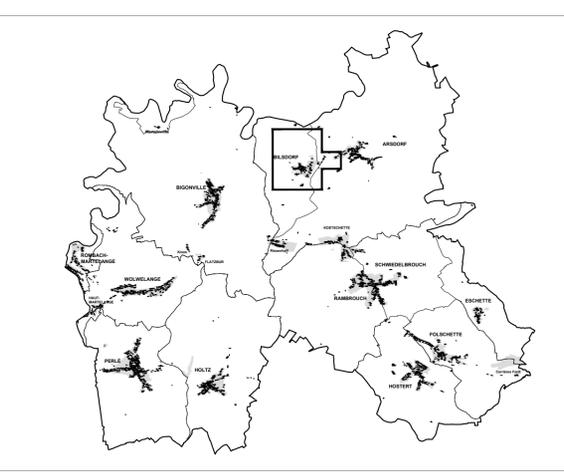
Biotopes, habitats ou habitats d'espèces définis en fonction des art. 17 et 20 de la loi modifiée du 19 janvier 2004

Source: MDDP, COL, ET ENGINEERING 2013 - 2016 pour les surfaces étudiées dans le SUP

- Art. 17 habitat - habitats espèces protégés
- Art. 17/20 habitat - habitats espèces protégés
- Art. 17 biotope - éléments surfaciques protégés
- Art. 17 biotope - éléments linéaires protégés
- Art. 17 biotope - éléments ponctuels protégés

Lignes électriques

- à moyenne tension (20 kV) Source: CREOS 2007



Ref. n°: 79C/012/2017

Saisine du Conseil Communal	29.06.2017
Avis de la Commission d'Aménagement	26.10.2017
Avis du Ministère du Développement durable et des Infrastructures	30.10.2017
Vote du Conseil Communal	31.01.2019
Approbation du Ministre de l'Intérieur	19.07.2019
Approbation du Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable	02.04.2019 18.10.2019

PCN 2016 - ORIGINE CADASTRE: DROITS RESERVE A L'ETAT DU GRAND DUCHÉ DE LUXEMBOURG

BD-LTC v. 3.0 2007 - ORIGINE CADASTRE: DROITS RESERVE A L'ETAT DU GRAND DUCHÉ DE LUXEMBOURG

COB 2007 - MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT: DROITS RESERVE A L'ETAT DU GRAND DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Concept Conseil Communication
en urbanisme, aménagement du territoire et environnement

COB s.à r.l.
3, bd. de l'Alzette
L-1124 Luxembourg
Tel: (+352) 26 68 41 29
Fax: (+352) 26 68 41 27
Mail: info@cob.lu

Maître d'ouvrage: Administration communale de Rombrouch

Projet: Plan d'Aménagement Général

Objet: PAG - Localité de Bilsdorf

Modifications	de	Date	Indice
Plan après avis et réclamations	C. Rabe	23.01.2019	A
Modification suite aux réclamations Ministère de l'Intérieur	C. Rabe	24.10.2019	B

Échelle: 1 / 2.500 Plan n°: 0618 pag. Bil

Indice: B Date: 22.06.2017

Élaboré: C. Rabe Composé: C. Rabe Validé: U. Truffer

Chaque édition est mise à jour et actualisée. Ce plan ne peut être imprimé à un autre titre ou sous un autre nom. Toute réimpression ou utilisation sans autorisation est formellement interdite. Toute réimpression ou utilisation sans autorisation est formellement interdite.